



Appel à projets régional 2022

« Soutien financier aux porteurs de projets de formation professionnelle initiale par apprentissage »

La Région lance le 2^{ème} appel à projets de sa nouvelle politique régionale en faveur de l'apprentissage. Cet appel à projets vise à accompagner financièrement les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les Organismes de Formation par Apprentissage (OFA) dans le développement de l'apprentissage, en lien avec les besoins en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et d'éducation.

IMPORTANT : Les porteurs de projets sont invités à prendre connaissance du cadre d'intervention et de la carte-cible de l'apprentissage, **dans leurs versions actualisées pour 2022**, disponibles dans la rubrique « Téléchargement » du présent appel à projets.

Contexte et Objectifs

L'Appel à Projets constitue l'outil financier pour la mise en œuvre de la politique régionale de l'apprentissage qui fixe les grands objectifs structurant de l'action de la Région dans ce domaine :

- Préserver et développer une offre de formation de qualité dans les territoires ;
- Anticiper/accompagner l'évolution des métiers et notamment ceux relevant des transitions énergétiques et écologiques ;
- Accompagner les publics fragiles dans la réussite de leurs parcours.

Ces objectifs ont été définis en cohérence avec les grands schémas régionaux de la formation (CPRDFOP), de l'aménagement du territoire (SRADETT) et de l'économie (SRDEII) et en lien avec les objectifs de la COP régionale Energie-Climat.

Bénéficiaires

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ou Organismes de formation par apprentissage (OFA) qui dispensent des formations par apprentissage en région Centre-Val de Loire depuis au moins un an, à compter de la date de dépôt du dossier.

Les CFA/OFA doivent également répondre aux obligations prévues dans la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et notamment la déclaration d'activité auprès du Service régional de contrôle de la DREETS Centre-Val de Loire (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, ex-DIRECCTE).

A noter : au titre du présent appel à projets, les CFA, OFA ou autre structure pouvant bénéficier du soutien régional sont désignés sous les termes génériques « établissements porteurs » et « établissements bénéficiaires ».

A compter du 1^{er} janvier 2022, la possession de la certification QUALIOPi devient un prérequis à l'attribution de toutes subventions régionales au titre du présent dispositif.

Modalités d'intervention

Les actions pouvant être soutenues par la Région devront s'inscrire dans l'un ou plusieurs des axes suivants :

- Axe 1 - Financer l'équipement et moderniser les centres de formation
- Axe 2 - Soutenir les formations fragiles dans les territoires
- Axe 3 - Amorcer le lancement de nouvelles formations
- Axe 4 - Accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation
- Axe 5 - Encourager la mobilité européenne
- Axe 6 - Informer sur l'apprentissage

A retenir : Si la thématique de l'Axe 4 vous intéresse, la Région vous invite à prendre connaissance de son nouveau dispositif **Trans'Formation**. Il s'agit d'un dispositif innovant d'accompagnement et de professionnalisation, inscrit dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, qui est là pour amplifier la modernisation de l'appareil de formation régional. Pour en savoir plus sur notre accélérateur régional de compétences, rendez-vous sur le site [Etoile Centre-Val de Loire](#) vers la [page dédiée à Trans'Formation](#).

Chaque projet déposé au titre d'un ou plusieurs axes devra satisfaire aux critères d'éligibilité généraux suivants :

- Pour les axes 1, 2 et 3, la formation par apprentissage prévue dans le projet devra conduire à l'un des métiers listés dans la carte-cible de l'apprentissage 2022 et/ou le CFA porteur ou les apprentis bénéficiaires devront être domiciliés dans une Zone de revitalisation rurale ou un Quartier de la politique de la ville. Il appartient au porteur de projet de justifier de ce critère (métier de la carte-cible ou localisation géographique) ;
- Développer une offre de formation de proximité pour favoriser l'égalité sociale et territoriale ;
- Prendre en compte la faible mobilité des jeunes sur les premiers niveaux de qualification (niveaux 3 et 4) ;
- Répondre aux besoins économiques identifiés localement et développer l'offre de formation par apprentissage dans les transitions écologique et énergétique ;
- Veiller à la complémentarité avec les formations professionnelles initiales par voie scolaire des lycées de la région ;
- Optimiser l'utilisation des plateaux-techniques déjà existants sur le territoire ;
- Prévoir un accompagnement pédagogique renforcé et adapté pour les apprentis fragiles ;
- Démontrer une connaissance fine du territoire, en particulier concernant l'offre de formation existante et le tissu économique.

Modalités d'attribution de l'aide

La participation financière de la Région est une subvention dont le niveau d'intervention varie selon les différents axes de la politique régionale. Le porteur de projet est invité à prendre connaissance des différents niveaux d'intervention détaillés dans le cadre d'intervention. La subvention fera l'objet d'une convention entre la Région et le porteur de projet dont le dossier aura été retenu au titre du présent appel à projet. L'axe 1 porte sur l'investissement en équipement ou en immobilier. Les axes 2 à 6 portent sur le fonctionnement.

Modalités de dépôt de la demande

Pour les axes 1 (partie « Equipements »), 2, 3, 5, les dossiers de demande de financement sont à saisir sur le portail **Nos aides en ligne** en utilisant le lien suivant : <https://nosaidesenligneregion.centre-valde Loire.fr>

Pour l'axe 1 (partie « Projets immobiliers »), le formulaire est à télécharger dans la rubrique « Téléchargement » ci-dessous et à retourner à l'adresse mail suivante : aap-apprentissage@centrevale Loire.fr.

Pour tout questionnement ou observation, vous pouvez également adresser un message à la Région sur l'adresse unique : aap-apprentissage@centrevale Loire.fr

Calendrier

AXES		DATES DE L'APPEL A PROJETS
AXE 1 Financer l'équipement et moderniser les centres de formation		Lancement : Mercredi 27 octobre 2021 Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 7 janvier 2022
AXE 2 Soutenir les formations fragiles dans les territoires		
AXE 3 Amorcer le lancement de nouvelles formations		
AXE 4 Accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation		Une offre de service sera élaborée en cours d'année et fera l'objet d'une communication ultérieure
AXE 5 Encourager la mobilité européenne	<i>Dispositif Trans'Europe Apprentissage</i>	- <u>Déclaration d'intention</u> : du 27 octobre 2021 au 7 janvier 2022 - <u>1^{ère} vague de dépôt des dossiers</u> : du 15 janvier 2022 au 31 mars 2022 (date prévisionnelle de début de séjour : septembre 2022 à février 2023) - <u>2^{ème} vague de dépôt des dossiers</u> : du 1^{er} mai 2022 au 30 septembre 2022 (date prévisionnelle de début de séjour : mars 2023 à juillet 2023)
	<i>Dispositif Erasmus+</i>	- <u>Pré-positionnement</u> : jusqu'au 7 janvier 2022 - <u>Demande de participation à Erasmus+</u> : la date sera communiquée ultérieurement (date de l'appel à proposition non connue à ce jour)
AXE 6 Informer sur l'apprentissage		Calendrier hors appel à projets

Contact

Région Centre-Val de Loire

Direction des Politiques d'Orientation et de Formation (DPOF)

aap-apprentissage@centrevaldeloire.fr

Téléchargement

1_AAP_Apprentissage_2022 (format PDF)

2_Cadre_Intervention_Apprentissage_2022 (format PDF)

3_Carte-Cible_Apprentissage_2022 (format PDF)

4_Organigramme_DPOF (format PDF)

5_Axe_1_Projet_Immobilier (format Excel)

6_Déclaration_Intention_Trans'Europe_Apprentissage (format Word)

Protection des données – RGPD

Les informations recueillies feront l'objet de traitements par la Région Centre-Val de Loire destinés à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à l'octroi et au traitement et au suivi de l'aide que vous sollicitez, si celle-ci est acceptée.

Ces traitements ont pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les destinataires des données sont les services de la Région Centre Val de Loire, et le cas échéant, les partenaires mentionnés dans l'appel à projet ou le cadre d'intervention de l'aide sollicitée.

Les informations recueillies seront conservées par la Région Centre-Val de Loire pendant :

- 2 ans à compter de la décision si votre demande de subvention est refusée ;

- 10 ans à compter de la clôture de la subvention si celle-ci est acceptée ;

- La durée prévue par le programme européen si la subvention est une aide européenne

A l'issue du délai de conservation, ces données seront susceptibles d'être archivées selon la réglementation en vigueur.

En cas de refus de communication des données obligatoires, votre demande de subvention ne pourra être traitée. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements vous concernant que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant auprès du délégué à la protection des données de la Région Centre Val de Loire , contact.rgpd@centrevaldeloire.fr ou 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1.

Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07) ».